



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé

Service de la consommation et des affaires vétérinaires

SCAV
Case postale 76
1211 Genève 4 Plainpalais

Interprofession du vignoble
et des vins de Genève
Monsieur Daniel SULLIGER, Président
p.a. AgriGenève
Rue des Sablières 15
1217 MEYRIN

N/réf. : PE/sml

Genève, le 25 octobre 2012

Concerne : déclaration des allergènes dans le vin

Monsieur le Président,

Les accords bilatéraux conclus entre les autorités suisses et européennes impliquent des règles équivalentes entre les marchés européen et suisse dans les secteurs viticole. L'Union européenne ayant récemment adopté de nouvelles dispositions en matière de déclaration d'allergènes, la Suisse introduira prochainement une réglementation équivalente dans l'ordonnance sur les boissons alcooliques.

Dorénavant, les vins ayant été traités avec des produits issus du lait ou des œufs devront être déclarés comme tels, pour autant que les résidus des collages correspondants soient encore décelables au moyen d'une méthode biochimique reconnue. Les mentions admises seront les suivantes : "Contient", suivi de "... du lait", "... des produits du lait", "... de la caséine du lait" ou "... des protéines du lait" ainsi que "... de l'œuf", "... des protéines de l'œuf", "... des produits de l'œuf", "... du lysozyme de l'œuf" ou encore "...de l'albumine de l'œuf". Ces déclarations s'ajouteront à celles qui sont déjà en vigueur pour les sulfites. Elles pourront être remplacées par les pictogrammes figurant sur la page suivante.

Les dispositions prévues entreront en vigueur dès l'adoption de la modification de l'ordonnance sur les boissons alcooliques, elles s'appliqueront déjà à la récolte 2012. En cas de problèmes liés à l'impression de nouvelles étiquettes ou à l'écoulement de stocks de celles-ci, des mesures ponctuelles et individuelles pourront être prises par le soussigné lorsque les entreprises concernées en feront la demande.

Nous vous laissons le soin de transmettre ces informations aux membres de l'interprofession IVVG et nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente et vous présentons, Monsieur le Président, nos cordiales salutations.

Dr Patrick Edder
Chimiste cantonal

Pour exemple, projets de pictogrammes se substituant aux déclarations obligatoires.

